

Soutenir les projets du CLUB et garantir son avenir... ...avec le MECENAT personnes physiques

Définitions :

➤ MECENAT:

Soutien apporté sous la forme d'un don financier ou matériel à une association.

➤ PERSONNE PHYSIQUE:

Vous, moi, un adhérent, un ami, un parent, un sympathisant du club, un bénévole, ...

Le Principe :

- En contrepartie d'un don à une association reconnue d'intérêt général, toute personne physique imposable peut réduire son imposition sur le revenu d'un montant équivalent à 66%* du don réalisé.
- De plus, il peut se voir octroyer par l'association d'un avantage de valeur équivalente à 25%** de celle de son don. Loi n°2003-709 du 1^{er} Août 2003 relative au mécénat

* dans la limite de 20% de son revenu net imposable

** avantage non financier plafonné à 65€

Quelques chiffres à méditer...

- Sur une base de 100 licenciés, une augmentation de cotisation de 9€ générerait 900€ de recettes supplémentaires pour le club.
- Sur une base de 100 mécènes à 100 €, ce seront au minimum 7 500€ de recettes supplémentaires pour le club, et un coût de 9 € pour le mécène.

Un exemple



Je fais don au CMTRI de 100€

Je bénéficie d'une réduction du montant de mes impôts de 66€

Je bénéficie d'une prestation offerte par le club d'une valeur de 25€

(T-shirt, inscription sur une course, repas, équipement divers, etc ...)

En devenant mécène du Chartres Métropole Triathlon:

- J'oriente une partie de mes impôts sur le revenu et j'agit directement sur l'utilisation qui en est faite
- Je diminue le montant à payer de mon impôt sur le revenu.
- J'apporte une aide précieuse au CMTri
- Je soutiens l'ensemble des actions et projets de CMTri.
- Je contribue à la pérennisation d'un emploi et la création d'un nouvel emploi

Oui, je,soutiens le fonctionnement du club et je participe via le mécénat personne physique .



#cmtri2020

Je joints un chèque de €

Le club me fait parvenir un cerfa pour justifier de mon don pour les impôts.

Mon adresse:.....

Je me rapproche du responsable mécénat (Caroline) pour la prise en charge par le club d'une prestation à hauteur de 25 % de mon don, soit.....